Table des ordres de régie

Elle renvoie au sommier des ordres de régie, destiné à recevoir *« les ordres ou instructions des directeurs et employés supérieurs »* adressés aux employés tenant les bureaux.

Typologie et contenu

(Cote 25 C 25/3 Locronan)

L’entrée s’effectue dans l’ordre alphabétique des matières.

Conservée pour le seul bureau de Locronan, la table, en usage pour la période 1773 à 1789, comporte un cadre tracé à la plume subdivisé en deux, puis trois, colonnes dans lesquelles figurent les éléments suivants :

- numéro de la page du sommier
- numéro de l’article dans le sommier
- matière traitée

Le sommier correspondant n’a pas été conservé.